



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 23-33

Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve que le règlement 23-33 a été adopté le 9 décembre 2024,

Ce règlement entre donc en vigueur à la date de cet avis, soit le 25 février 2025. Il s'agit du règlement :

- Règlement 23-33 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage;

Ce règlement peut être consulté du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve. De plus, il est disponible sur le site internet de la Municipalité de Ferme-Neuve.

Donné à Ferme-Neuve, ce 25 février 2025.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 25^e jour du mois de février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 25^e jour du mois de février 2025.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière